



## Expertise judiciaire

Par **Rafa974**, le **21/04/2025** à **07:38**

Bonjour

n ayant pu me rendre à une convocation devant le tribunal correctionnelle, j ai demandé par courrier le renvoi de celle ci pour motif de santé et pour le motif d absence de réponse de l accès à l aide juridictionnelle.

hier j ai reçu cela comme mail de la part d un medecin

"

Dans le cadre de l'Expertise Médicale que je dois réaliser sur votre personne et afin de préparer celle-ci au mieux je vous demanderais de m'adresser vos documents médicaux (compte rendu hospitalier, certificats médicaux, ordonnance etc..

Je vous en remercie par avance"

et quand j ai demandé des précisions car je ne comprenais pas j ai eu cela :

"

s'agit d'une expertise judiciaire sur le fait que vous n'avez pu vous rendre au tribunal.  
Cette expertise est à la demande du juge en charge de votre affaire pénale."

j avais fourni les documents de mon état de santé en demandant un report , pourrait on m'expliquer pourquoi cette démarche et sur quoi cela va aboutir vu que la date initiale du procès était le 04/03 et que je reçois cela le 20/04.

vous remerciant par avance pour vos éclaircissements  
très cordialement

Par **jodelariege**, le **21/04/2025** à **08:56**

bonjour

"s'agit d'une expertise judiciaire sur le fait que vous n'avez pu vous rendre au tribunal.": le juge veut verifier vos documents ; veut verifier que vous etiez vraiment dans l'incapacité physique de venir au tribunal

Par **Rafa974**, le **21/04/2025** à **10:18**

Bonjour

Merci pour votre réponse .

Cela ne veux pas dire que j ai i été jugé en mon absence ?

C est pour conforter la validité de mon état mais n intervient pas sur la date d origine ou j ai demandé mon report ?